



# INSTRUCTIONS DE COURSE

Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille  
1 Chemin de Kersentic  
29170 FOUESNANT  
cn.fouesnant@wanadoo.fr  
[www.centre-nautique-fouesnant-cornouaille.com/](http://www.centre-nautique-fouesnant-cornouaille.com/)

## Instructions de course

**Cette épreuve est organisée par le Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille du 13 au 16 mai 2010 sur le plan d'eau de la Baie de la Forêt (Finistère)**

### 1) REGLES

- 1.1) La régata sera régie par:
- les règles de Course à la voile RCV 2009-2012,
  - les règles de la classe Laser ILCA et AFL,
  - les prescriptions de la Fédération Française de Voile FFV,
  - les présentes instructions de course.

1.2) La régata est ouverte à la classe LASER STANDARD sous l'appellation **National Laser Standard de printemps**, à la classe LASER RADIAL sous l'appellation **National Laser Radial de printemps** et à la classe LASER 4.7 sous l'appellation **National Laser 4.7 de printemps**

#### 1.2.1) Inscription à la régata

Les concurrents résidant en France doivent présenter leur licence FFV valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de moins de 3 mois ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Les responsables des voiliers Français portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la FFV.

Tous les voiliers doivent avoir leur numéro lisible et distinct conformément aux règles de la classe Laser.

**En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité règle 4 des RCV.**

**Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à la règle 3 des RCV et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.**

1.2.2) Le National Laser de Fouesnant constitue la 2ème étape sur 3 du Championnat de France Classique Tour 2010 LASER conformément au règlement général de ce championnat qui décernera les titres de Champion de France de voile solitaire LASER Standard Open, LASER Radial Masculin et LASER Radial Féminin. Ce championnat concerne les concurrents français ou étrangers âgés de plus de 18 ans au 31 décembre 2010.

### 1 3) HEURE LOCALE DE COUCHER DU SOLEIL

13/05/10 au 16/05/10	21H00
----------------------	-------

Le Comité de course prendra toute disposition conforme à la règle 32.1(e) des RCV de manière qu'il n'y ait plus de bateau en course après 21H00. Cependant le fait qu'un, ou plusieurs bateaux, termine sa course après le coucher du soleil ne sera pas un motif de demande de réparation au sens de RCV 62.1.

#### 1.3.1) HORAIRE DES MAREES

	Pleine Mer	Coefficient	Basse Mer	Pleine Mer	Coefficient	Basse Mer
13/05/10	04H53	80	11H02	17H05	83	23H25
14/05/10	05H29	85	11H40	17H40	87	
15/05/10	06H07	88	12H18	18H18	88	
16/05/10	06H47	87	12H59	18H59	86	

### 2) AVIS AUX CONCURRENTS

Le PC course et le secrétariat de course sont situés dans le bâtiment central du centre nautique. Les avis aux concurrents, les notifications y compris les convocations et les décisions du comité de protestation seront affichés sur les vitres du bâtiment central.

### 3) MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard 1H30 avant l'heure prévue du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement du jour où elle s'applique, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il doit prendre effet.

#### **4) SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1) Les signaux à terre seront envoyés sur les mâts de pavillonnerie situés à proximité du PC Course.
- 4.2) La flamme Aperçu envoyée à terre, éventuellement avec un(des) pavillon(s) de classe, avec deux signaux sonores, signifie "la course est retardée, les concurrents doivent rester à terre"
- 4.3) L'affalé de l'Aperçu avec un signal sonore signifie "Les concurrents doivent rejoindre leur zone de départ. Le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 45 minutes après"
- 4.4) **L'envoi du pavillon "O" avec un signal sonore signifie que l'émargement départ est ouvert.**  
L'amené du pavillon "O" signifie que l'émargement départ est clos.

#### **5) PROGRAMME DES COURSES, Heures des départs**

- 5.1) Les courses sont prévues selon le programme suivant:

<b>12/05/10</b>	17H00 à 19H00: Tamponnage des voiles et confirmation des inscriptions.
<b>13/05/10</b>	9H00 à 14H00: Tamponnage des voiles et confirmation des inscriptions. 14H15 : Avis aux concurrents Laser Radial fixant le format de course: 1 flotte ou 2 groupes <b>14H30 : Ouverture de l'émargement</b> <b>15H30 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement (2 courses)</b>
<b>14/05/10</b>	<b>11H00 : 1er signal d'avertissement (3 courses maximum)</b>
<b>15/05/10</b>	<b>11H00 : 1er signal d'avertissement (3 courses maximum)</b>
<b>16/05/10</b>	<b>10H00 : 1er signal d'avertissement (2 courses)</b> <b>Aucun signal d'avertissement après 14H00</b>

Les heures indiquées signifient: "A disposition du Comité de Course sur l'eau pour le premier signal d'avertissement de la journée".

- 5.2) Quand une nouvelle séquence de départs commence, le pavillon orange sera envoyé (avec un signal sonore) quatre minutes au moins avant le signal d'avertissement de la première flotte à partir. Les flottes commenceront leur procédure normale aussitôt que possible.

#### **6) FORMAT des COURSES - PAVILLONS DE CLASSE et IDENTIFICATION DES FLOTTES**

**Les classes laser standard et laser 4.7 courent en FLOTTE UNIQUE.**

**Pour la classe laser radial, Le format des courses dépend du nombre de concurrents inscrits.**

**Si le nombre d'inscrits est inférieur à 125, les courses se déroulent en FLOTTE UNIQUE.**

**Si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 125, les courses s'effectuent en 2 GROUPEs. Dans ce cas, la flotte est séparée en 2 moitiés, selon une répartition quotidienne (voir 6.2), permettant d'effectuer des départs distincts.**

##### **6.1) COURSE en FLOTTE UNIQUE**

Le pavillon de classe LASER STANDARD est un PAVILLON BLANC avec SIGLE LASER NOIR  
Le pavillon de classe LASER RADIAL est un PAVILLON VERT avec SIGLE LASER NOIR  
Le pavillon de classe LASER 4.7 est un PAVILLON JAUNE avec SIGLE LASER BLEU

##### **6.2) COURSE en 2 GROUPEs (uniquement Laser Radial si 2 groupes)**

Dans ce format de course, le pavillon de classe LASER RADIAL est constitué d'une simple flamme de couleur identique à la couleur du groupe de concurrents:

Groupe JAUNE en phase qualificative ou OR en phase finale : Flamme JAUNE

Groupe BLEU en phase qualificative ou ARGENT en phase finale : Flamme BLEUE

La régata est constituée d'une phase qualificative et d'une phase finale.

**La phase qualificative se termine le soir du jour où 5 courses au moins ont été validées.**

##### **6.2.1) COURSE en 2 GROUPEs - PHASE QUALIFICATIVE (uniquement Laser Radial si 2 groupes)**

Chaque jour, les concurrents sont répartis équitablement en DEUX GROUPEs: JAUNE et BLEU. Les courses sont constituées de 2 départs à suivre.

##### **6.2.1.1) Constitution des groupes:**

Le 1<sup>er</sup> jour, les concurrents sont répartis dans les 2 groupes selon le classement national FFV/AFL des coureurs tel qu'il est connu au soir du 30 avril 2010. Le concurrent inscrit le mieux placé est dans le groupe BLEU, le second dans le groupe JAUNE, le troisième JAUNE, puis BLEU, BLEU, JAUNE... ainsi de suite dans cet ordre.

Les concurrents étrangers ou français non classés sont répartis aléatoirement (classés 999).

Le(s) jour(s) suivant(s), les concurrents sont répartis dans les 2 groupes selon le classement général provisoire tel qu'il est connu 1 heure avant l'ouverture de l'émargement départ du jour. Le premier est placé dans le groupe BLEU, le 2<sup>ème</sup> dans le groupe JAUNE, puis JAUNE, BLEU, BLEU, JAUNE... ainsi de suite selon ce principe.

**Les concurrents devront porter une flamme d'identification de la même couleur que leur groupe.**

**Cette flamme devra être fixée en tête de mat et portée pendant toute la durée des courses.**

- Un jeu de 2 flammes sera remis aux concurrents à la confirmation de l'inscription.

- Lors de l'émargement départ du 1<sup>er</sup> jour de la phase finale, les concurrents du groupe OR devront impérativement restituer la flamme bleue et les concurrents du groupe ARGENT devront impérativement restituer la flamme jaune.

- La deuxième flamme devra impérativement être restituée à l'émargement retour du dernier jour de course.

#### 6.2.1.2) Affichage des groupes

La constitution des groupes est affichée au tableau officiel avant l'ouverture de l'émargement du jour. La répartition des concurrents dans les groupes ne pourra faire l'objet d'aucune contestation ultérieure.

#### 6.2.2) COURSE en 2 GROUPES - PHASE FINALE (uniquement Laser Radial si 2 groupes)

La(Les) journée(s) de finale débute(nt) dès que 5 courses au moins ont été validées au soir du jour précédent.

Les concurrents sont alors répartis en DEUX groupes: OR et ARGENT selon le classement général provisoire tel qu'il est connu le jour même à 8H00 du matin. Les concurrents situés dans la 1<sup>ère</sup> moitié de ce classement seront dans le groupe OR (flamme JAUNE), les autres concurrents seront dans le groupe ARGENT (Flamme BLEUE). A l'issue de cette répartition, si un ou plusieurs concurrent(s) du groupe ARGENT se trouvent à égalité de point avec le dernier concurrent du groupe OR, ceux-ci seront automatiquement replacés dans le groupe OR.

### 7) ZONES DE COURSE

7.1) L'annexe A affichée au tableau officiel indique la position des zones de courses.

#### 7.2) Les classes sont affectées aux zones de courses suivantes :

- Zone ALPHA                      Laser standard et Laser 4.7
- Zone BRAVO                      Laser radial

7.3) **Traversée des zones de courses** : Les voiliers se rendant ou revenant de leur zone de course, ou dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent impérativement se maintenir à l'extérieur de l'autre zone de course en la contournant sous le vent pour ne pas risquer de perturber les courses à venir ou en cours. Toute infraction à cette consigne pourra faire l'objet d'une pénalité discrétionnaire tel que prévu à l'article 16.6 des présentes IC.

### 8) PARCOURS

8.1) Les schémas de l'annexe B précisent la forme approximative des parcours et les marques de parcours.

#### 8.2) Désignation des parcours et leurs signaux d'identification.

Pour chaque départ, un tableau accroché à l'arrière du bateau comité de course indique le parcours à effectuer :

Parcours	Description sommaire des trapèzes	Ordre de passage des marques
TR1	Tour simple (= 1 bord de prés intérieur)	Dép→1→2→3t→5→Arr
IN2	2 bords de prés intérieurs	Dép→1→4b/4t→1→2→3t→5→Arr
IN3	3 bords de prés intérieurs	Dép→1→4b/4t→1→4b/4t→1→2→3t→5→Arr
EX2	1 bord de prés intérieur et 1 bord de prés extérieur	Dép→1→2→3b/3t→2→3t→5→Arr
EX3	1 bord de prés intérieur et 2 bords de prés extérieurs	Dép→1→2→3b/3t→2→3b/3t→2→3t→5→Arr

La longueur des différents bords sera ajustée, si possible, pour une durée moyenne de parcours de 40 à 60 minutes. Si cet objectif de durée n'est pas satisfait, cela ne sera pas un motif pour demande de réparation.

8.3) Le cap compas approximatif de la première marque est, si possible, affiché sur le bateau du comité de course au plus tard avec le signal d'avertissement.

8.4) Les marques de parcours sont à laisser à bâbord sauf cas particulier des portes (voir 8.5)

8.5) **Portes.** Quand il y a une porte, les concurrents doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente et contourner l'une des marques à la porte.

### 9) MARQUES de PARCOURS

Les marques de parcours sont définies à l'annexe B

### 10) Définition des zones considérées comme des obstacles : RAS

## **11) PROCEDURE de DEPART**

11.1) Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV, modifiée comme suit:

<b>Temps</b>	<b>Signaux</b>	<b>Signification</b>
<b>5'</b>	<b>Pavillons de classe avec un signal sonore</b>	<b>Signal d'avertissement</b>
<b>4'</b>	<b>Pavillon "P" ou "I" ou "Z" ou noir, avec un signal sonore</b>	<b>Signal préparatoire</b>
<b>1'</b>	<b>Affalée du pavillon "P" ou "I" ou "Z" ou noir avec un signal sonore long</b>	<b>Dernière minute</b>
<b>0'</b>	<b>Affalée des pavillons de classe et signal sonore bref</b>	<b>Départ</b>

**Le pavillon "Z" déferlé aux 4 minutes signifie : "Les règles 30.1 et 30.2 sont en application (modification des signaux de course)**

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

11.2) Définition de la ligne de départ  
Les lignes de départ sont décrites à l'annexe B

11.3) Les voiliers dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à au moins 100 mètres de la zone de départ et de tous les voiliers dont le signal préparatoire a été donné.

11.4) Un voilier qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé "DNS".

## **12) CHANGEMENT DE PARCOURS**

Il n'y a pas de changement de position des marques de parcours après le signal d'avertissement.

## **13) DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE et REDUCTION DE PARCOURS**

**Les lignes d'arrivée sont définies à l'annexe B.**

Une réduction de parcours est possible conformément à la règle et aux signaux de course des RCV (32.1 et 32.2).

## **14) SYSTEME DE PENALITE**

14.1) Tous les concurrents ayant effectué une pénalité de rotation ou ayant abandonné selon la règle 31 ou 44.1 des RCV doivent déposer une reconnaissance écrite dans le délai prescrit à l'article 16.3 des instructions de course.

14.2) Pénalités pour infraction à la règle 42, voir article 16.5 des instructions de course.

## **15) TEMPS LIMITES**

15.1) Le temps limite nécessaire au premier voilier pour finir la course quel que soit le parcours est de 100 minutes.

15.2) Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans les 20 minutes après l'arrivée du premier de leur flotte sont classés "DNF".

## **16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1) Les concurrents souhaitant réclamer doivent impérativement en informer l'un des bateaux du Comité de course dès la fin de la course en complément de la règle 61.1 (a) des RCV 2009/2012.

16.2) Les formulaires de réclamation sont disponibles au PC Course. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.3) Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou que le comité a envoyé un signal de retour à terre

16.4) Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury (salle sur le côté à proximité du panneau officiel), Elles commenceront si possible à l'heure indiquée au tableau officiel.

Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b). Si le Comité de course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit, les concurrents seront informés par affichage d'une durée de prolongation.

16.5) Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.

16.6) Les infractions aux instructions suivantes :

- 16.6.1 Départ: Bateaux en attente,**
- 16.6.2-Traversée d'une autre zone de course (Article 7.3 des IC)**
- 16.6.3 Règles de sécurité (Article 18 des IC)
- 16.6.4 Publicité,
- 16.6.5 Bateaux accompagnateurs (Article 22 des IC)

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau sauf les cas 16.6.1 et 16.6.2. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

16.7) Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :  
a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille;  
b) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.  
Ceci modifie la règle 66.

16.8) Le dernier jour de la régata, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

**16.9) PENALITE DE REMPLACEMENT POUR INFRACTION A LA REGLE 42 (Propulsion)  
Les voiliers observés par un membre du comité de protestation en infraction avec la règle 42 des RCV peuvent être pénalisés sur l'eau conformément à l'annexe P des IC type 2009-2012.**

**16.9.1) SIGNALER UNE PENALITE**

Un membre du jury ou son observateur désigné qui voit un bateau enfreindre la règle 42 peut le pénaliser aussitôt que cela est raisonnablement possible, en faisant un signal sonore, en pointant vers lui un pavillon jaune et en hélant son numéro de voile, même s'il n'est plus en course. Un bateau ainsi pénalisé ne doit pas être pénalisé une seconde fois selon la règle 42 pour le même incident.

**16.9.2) PENALITES**

**(a) Première pénalité**

Quand un bateau est pénalisé pour la première fois selon la règle P1, sa pénalité doit être une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2. S'il manque à l'effectuer, il doit être disqualifié sans instruction.

**(b) Deuxième pénalité et suivantes**

Quand un bateau est pénalisé pour la seconde fois au cours de la régata, sa pénalité doit être d'abandonner rapidement la course. S'il manque à le faire, il doit être disqualifié sans instruction et son score ne doit pas être retiré.

**(c)** La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

**16.9.3) Retard, rappel général ou annulation**

Si un bateau a été pénalisé selon la règle P1 et que le comité de course signale un *retard*, un rappel général ou une annulation, la pénalité est annulée, mais elle est toujours prise en compte pour déterminer le nombre de fois où il a été pénalisé pendant la régata

**17) CLASSEMENT**

17.1) Le système des points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.  
Pour chacune des classes, 3 courses au minimum sont nécessaires pour valider la régata.

**17.2) COURSE EN FLOTTE UNIQUE**

Le nombre maximum de courses prévues est de DIX.

**17.3) COURSE EN 2 GROUPES (uniquement Laser Radial si 2 groupes)**

Le nombre maximum de courses prévues est de DIX.

Une course ne sera validée que si les 2 groupes (1<sup>er</sup> départ et 2<sup>ème</sup> départ) ont couru cette course.

Si la phase finale est mise en place (voir 6.2 des présentes IC), le dernier classé du groupe OR est placé devant le premier classé du groupe ARGENT.

**17.4) COURSES PRISES EN COMPTE**

**Le classement général sera effectué sur le nombre de courses validées de la façon suivante:**

- la totalité des courses si 1 à 3 courses ont été validées,
- sur la totalité des courses à l'exclusion de la moins favorable si 4 courses ou plus ont été validées.

17.5) Pour chaque classe, outre le classement scratch, le classement général final comportera les sous-classements suivants, s'ils comportent un nombre minimum de concurrents:

#### Laser Standard

- ❖ Premier "Junior" - né(e) en 1991 ou après – 15 concurrents au moins
- ❖ Premier "Master" - né(e) en 1965 ou avant – 5 concurrents au moins

#### Laser Radial

- ❖ Première "féminine" - 15 concurrentes au moins
- ❖ Première "féminine Jeune" - née en 1992 ou après – 10 concurrentes au moins
- ❖ Premier "Cadet" - né(e) en 1993 ou après – 15 concurrents au moins
- ❖ Premier "Apprenti master" - né(e) entre 1966 et 1975 – 10 concurrents au moins
- ❖ Premier "Master" - né(e) entre 1956 et 1965 – 5 concurrents au moins
- ❖ Premier "Grand master" - né(e) entre 1946 et 1955 – 5 concurrents au moins
- ❖ Premier "Grand grand master" - né(e) en 1945 ou avant – 2 concurrents au moins

#### Laser 4.7

- ❖ Première "féminine" - 15 concurrentes au moins

#### Classement Club

- ❖ Premier "Club"  
Classement obtenu par cumul des places au scratch du meilleur LASER STANDARD, des 2 meilleurs LASER RADIAL et du meilleur LASER 4.7 d'un même club. Si un club a moins de 2 concurrents en laser radial ou pas de concurrent en laser standard ou laser 4.7, le ou les manquants marquent un nombre de points égal au nombre des inscrits + 1 de la classe correspondante.

### **18) SECURITE**

18.1) **EMARGEMENT** : L'émargement est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre pour tous les concurrents. Au départ, il peut être ouvert 1 heure avant le 1er signal d'avertissement du jour conformément aux signaux faits à terre (article 4.4 des présentes instructions de course). L'émargement retour est clos à l'heure limite de dépôt des protestations.

**18.2) NON RESPECT de L'EMARGEMENT** : Le non-respect de chaque émargement entraînera une pénalité appliquée à la course du jour la plus proche, courue par le concurrent.

**a) non émargement au départ : DNS, et ceci sans instruction (modification de la règle 63.1).**

**b) émargement retour tardif (créneau de 20 minutes), 10%, sans instruction (modification de la règle 63.1).**

**c) non émargement retour : DSQ et ceci sans instruction (modification de la règle 63.1).**

18.3) **ABANDON** : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, dès que possible à un bateau du comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le Comité de protestation pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

18.4) **MATERIEL DE SECURITE** : Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe ou par la réglementation en vigueur.

18.5) **PORT D'UN EQUIPEMENT INDIVIDUEL DE FLOTTABILITE** : Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre

### **19) REMPLACEMENT DE MATERIEL**

Ces remplacements doivent être réservés aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités. La décision est soumise à l'autorisation du Comité de course.

### **20) JAUGE, CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

Les voiliers doivent être en conformité avec la jauge LASER STANDARD, LASER RADIAL ou LASER 4.7. Toutes les voiles devront être présentées pour contrôle et tamponnage au moment de la confirmation des inscriptions. Les voiles doivent comporter leur numéro de voile complet, sauf dérogation écrite du comité de jauge.

Pendant la durée de l'épreuve, un bateau ou son équipement pourront être contrôlés à tout moment pour vérifier sa conformité.

### **21) BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES**

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. A l'arrivée, un bateau pointeur complémentaire pourra être stationné à proximité de la ligne d'arrivée. Quand il est à poste, un bateau pointeur arbore une flamme ORANGE. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation au titre de la règle 62.1(a) des RCV.

## **22) BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

22.1) Application de la charte des entraîneurs.

22.2) Les bateaux des entraîneurs et autres accompagnateurs ne doivent pas se trouver dans la zone de course entre le premier signal d'avertissement de la course et l'arrivée du dernier voilier dans cette course sauf lorsqu'un retard est signalé. Ils peuvent dans ce cas se trouver dans la zone de course jusqu'au premier signal d'attention après la fin du retard. La zone de course est définie comme suit:

- Avant le signal de départ, la zone de course se situe dans la zone de 100 mètres de part et d'autre de la ligne de départ.

- Après le signal de départ, la zone de course est la zone obtenue à partir d'une ligne imaginaire à 100 mètres à l'extérieur de tout endroit où un voilier en course pourrait normalement naviguer.

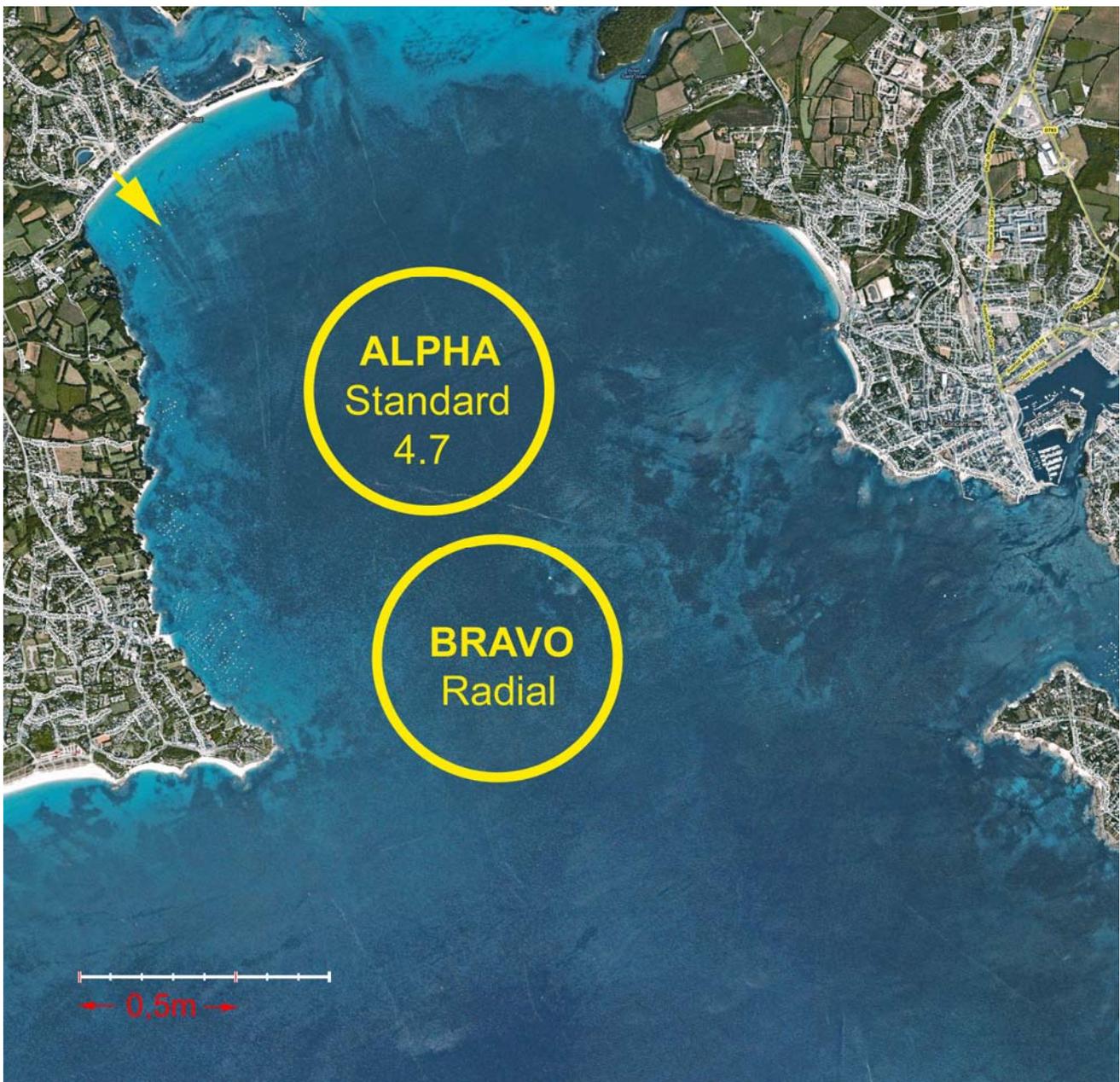
## **23) COMMUNICATION RADIO**

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**Les Présidents des Comités de course: Frédéric GUERIN et Frédéric BERTIN**  
**Le Président du Jury : Jean-Claude TRAVERT**

**Annexe A** aux instructions de course  
**ZONES de COURSE**

Les emplacements des zones de course ALPHA et BETA figurant sur cette vue aérienne sont approximatifs et fournis à titre indicatif.



**Traversée des zones de courses :** Les voiliers se rendant ou revenant de leur zone de course, ou dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent impérativement se maintenir à l'extérieur de l'autre zone de course en la contournant sous le vent pour ne pas risquer de perturber les courses à venir ou en cours. Toute infraction à cette consigne pourra faire l'objet d'une pénalité discrétionnaire tel que prévu à l'article 16.6 des IC.

## Annexe B aux instructions de course

### DEFINITION des PARCOURS et des MARQUES

- B1.1) **Parcours TR1** : Trapèze simple (=1 bord de prés sur la boucle intérieure)  
Départ → 1 → 2 → 3t → 5 → Arrivée  
Ce parcours est indiqué par TR1 sur le tableau arrière du bateau comité
- B1.2) **Parcours IN2** : Trapèze avec 2 bords de prés intérieurs  
Départ → 1 → Porte 4b/4t → 1 → 2 → 3t → 5 → Arrivée  
Ce parcours est indiqué par IN2 sur le tableau arrière du bateau comité
- B1.3) **Parcours IN3** : Trapèze avec 3 bords de prés intérieurs  
Départ → 1 → Porte 4b/4t → 1 → Porte 4b/4t → 1 → 2 → 3t → 5 → Arrivée  
Ce parcours est indiqué par IN3 sur le tableau arrière du bateau comité
- B1.4) **Parcours EX2** : Trapèze avec 1 bord de prés intérieur et 1 bord de prés extérieur  
Départ → 1 → 2 → Porte 3b/3t → 2 → 3t → 5 → Arrivée  
Ce parcours est indiqué par EX2 sur le tableau arrière du bateau comité
- B1.5) **Parcours EX3** : Trapèze avec 1 bord de prés intérieur et 2 bords de prés extérieurs  
Départ → 1 → 2 → Porte 3b/3t → 2 → Porte 3b/3t → 2 → 3t → 5 → Arrivée  
Ce parcours est indiqué par EX3 sur le tableau arrière du bateau comité

#### B2) MARQUES de PARCOURS

##### B2.1) ZONE ALPHA (Laser Standard & Laser 4.7)

<b>De départ</b>	<b>Bateau viseur (voilier)</b>
<b>De parcours 1 et 2</b>	<b>Conique orange</b> Voile sportive en Cornouaille
<b>Portes de parcours:</b> 3t et 4t (t comme tribord face au vent) 3b et 4b (b comme babord face au vent)	<b>Conique orange</b> Voile sportive en Cornouaille <b>Cylindrique orange</b> Voile Bretagne
<b>De parcours 5</b>	<b>Cylindrique rouge</b> Voile Bretagne
<b>D'arrivée</b>	<b>Cylindrique jaune</b> Voile Bretagne

##### B2.2) ZONE BRAVO (Laser Radial)

<b>De départ</b>	<b>Bateau viseur (mentor 2 mats)</b>
<b>De parcours 1 et 2</b>	<b>Conique orange</b>
<b>Portes de parcours:</b> 3t et 4t (t comme tribord face au vent) 3b et 4b (b comme babord face au vent)	<b>Conique orange</b> <b>Cylindrique jaune</b> Voile Bretagne
<b>De parcours 5</b>	<b>Cylindrique orange</b> Voile Bretagne
<b>D'arrivée</b>	<b>Cylindrique jaune</b> Voile Bretagne

#### B3) DEFINITION de la LIGNE DEPART

La ligne de départ est définie par le mât portant un pavillon ORANGE sur le bateau comité de course et le mat portant un pavillon ORANGE sur le bateau viseur.

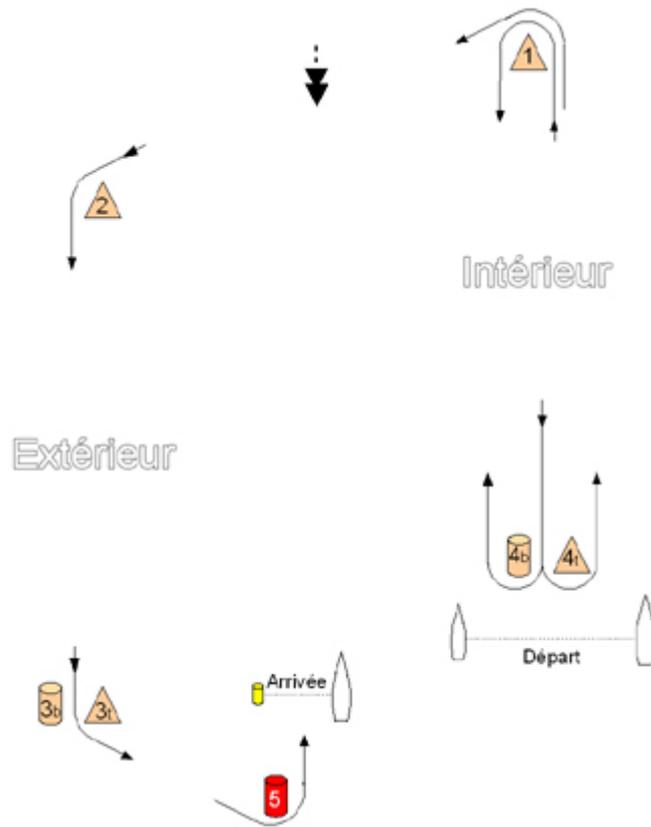
#### B4) DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE et REDUCTION DE PARCOURS

La ligne d'arrivée du parcours normal est définie par le bateau comité arrivée, au niveau de son mât portant un pavillon ORANGE quand ce bateau arbore un pavillon BLEU et une bouée:

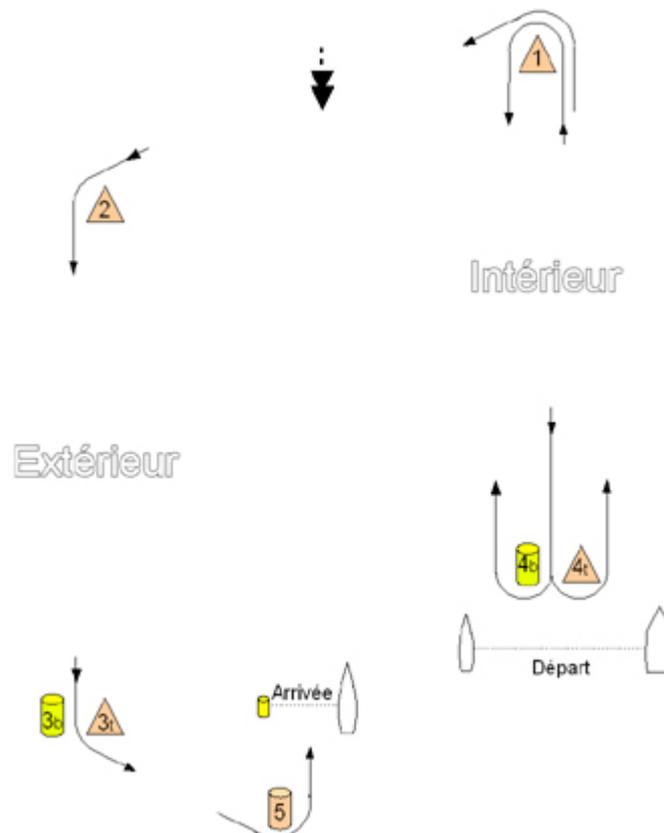
- Zone ALPHA : une bouée cylindrique jaune,
- Zone BRAVO : une bouée Produit Laitier.

Une réduction de parcours est possible conformément à la règle et aux signaux de course des RCV (32.1 et 32.2).

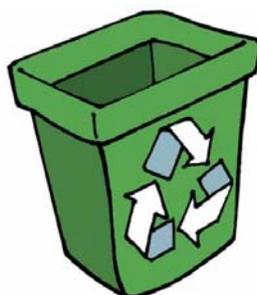
## ZONE ALPHA – STANDARD & 4.7



## ZONE BRAVO – RADIAL



# TRIONS NOS DECHETS EN MER COMME A TERRE



## AIDEZ-NOUS A GARDER CE SITE PROPRE

Sur les parkings, des poubelles adéquates  
ont été mises à votre disposition...